

l'énergie nécessaire à ces collectivités que les entrepreneurs privés ont par la suite approvisionnées? Rien du tout. Et ce qui est plus, toute cette expansion, effectuée grâce à d'énormes capitaux, a été réalisée par l'entreprise privée, puisant à même ses fonds, avec l'encouragement du ministre et du gouvernement. Or, voilà que nous proposons tout à coup de modifier les règles traditionnelles en disant: Nous avons peut-être besoin de vos capitaux à l'époque pour le travail que nous aurions dû entreprendre, mais il ne nous est plus nécessaire. C'est à peu près cela.

Je vais citer un autre exemple classique. En 1964, le gouvernement des Territoires a dû demander à la Yukon Electrical Company Limited de fournir des installations électriques à la collectivité d'Old Crow, située à 60 milles au nord du cercle arctique. Cette responsabilité était un legs de l'ancien ministère des Affaires indiennes et des Ressources nationales, accepté à contrecœur par le gouvernement des Territoires. Il en coûtait à peu près 27c. le kilowatt-heure au gouvernement des Territoires pour approvisionner ce village, mais la compagnie a accepté, à titre d'essai de lui fournir ce service pour 25c. le kilowatt-heure. Le prix actuel du service est de 15c. Autre exemple classique—je plaisante—de l'entreprise privée, du capital d'investissement privé jouant le rôle d'escroc vis-à-vis de la population. Le gouvernement avait lui-même établi le tarif à 27c., mais la collectivité ne paye maintenant que 15c.

Dès septembre 1968; le ministre des Travaux publics, par l'entremise de la Société de disposition des biens de la Couronne, a vendu à la compagnie le secteur de distribution qui lui restait dans la région de Whitehorse, évalué à \$250,000. Ces lignes fournissent actuellement l'électricité aux divers services du gouvernement fédéral et aux autres abonnés de la région. Voilà qui est important. C'est pourquoi le gouvernement se doit, d'après moi, de cesser de faire marche arrière dans ses relations d'affaires avec l'entreprise privée ici.

Depuis que la Yukon Electrical Company Limited dessert le Yukon, elle a été encouragée par des déclarations publiques de ministres, non seulement du gouvernement actuel mais encore du précédent, indiquant que la politique du gouvernement fédéral consistait à favoriser l'investissement de capitaux privés dans le Nord canadien. Après avoir donné des garanties, voilà que nous faisons brusquement machine arrière.

Dans leur mémoire présenté au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, comme vient de le signaler mon prédécesseur, les propriétaires de la compagnie Yukon Electrical déclareraient:

Nous nous inquiétons de la tendance qui se dessine en faveur uniquement des sociétés d'État, sans qu'aucun autre candidat ne puisse être accepté.

Ils voudraient que le gouvernement déclare officiellement qu'il n'en est rien et que les capitaux privés devront continuer à participer à la fourniture d'énergie électrique dans le Nord. Comment ces compagnies privées pourraient-elles planifier leur exploitation si le gouvernement ne fait pas de déclaration dans ce sens? Elles nous ont répété au comité: Si vous ne voulez pas de nos

[M. Nielsen.]

capitaux dans le Nord, il faut le dire; assumez donc la responsabilité de ces services et nous nous dirigerons vers des investissements plus attrayants.

Dans cette même optique, si les députés examinent la loi de 1948 et le débat auquel elle a donné lieu, ils s'apercevront rapidement que le Parlement n'avait pas l'intention, à l'époque, de donner un monopole à la Commission d'énergie du Nord canadien—monopole qu'elle essaie aujourd'hui d'acquérir subrepticement grâce à ces amendements.

En ce qui concerne la création d'une régie des services publics, les témoins entendus par le comité permanent ont fait preuve de bon sens lorsqu'ils ont prétendu qu'il serait préférable, au lieu de laisser la CENC décider des installations à mettre en place dans les régions qu'elle dessert, de laisser le gouvernement prendre ces décisions et en confier l'exécution à la CENC, ainsi que de proposer des amendements à cette fin, comme dans le bill à l'étude, il serait préférable, disais-je, de s'en remettre à l'expérience de l'Office national de l'énergie pour prendre ces décisions avec l'aide du gouvernement territorial. Pourquoi ne pas avoir recours à l'Office national de l'énergie pour l'ajustement et le contrôle des taux de l'électricité dans le Nord? A entendre ceux qui se font les avocats de la Commission d'énergie et du gouvernement, on est porté à croire que les propriétaires des entreprises privées qui s'occupent de la production et de la distribution de l'électricité dans le Nord sont terrorisés à l'idée d'un contrôle des taux. Rien n'est plus faux. Rien ne serait mieux accueilli par les sociétés chargées de la distribution de l'électricité dans le Nord que la création d'une régie des services publics ou d'un organisme similaire chargé de réglementer les taux, à condition, évidemment, que la Commission d'énergie du Nord canadien soit également soumise à l'autorité de cette régie. Il est évident que les taux exigés des particuliers et des industries par les distributeurs dépendent des taux de gros auxquels la Commission d'énergie alimente les lignes de transmission.

Un autre aspect hautement discutables de ce bill, et on ne peut moins commercial, est l'idée que le gouvernement s'introduise dans un domaine sous prétexte qu'il est le seul à pouvoir assurer ce service à bon marché, alors que la majorité des Canadiens de bonne foi admettent que le système des soumissions publiques est l'unique solution qui permette la réalisation de projets sans qu'il en coûte trop cher au contribuable. C'est exactement ce que fait la Commission d'énergie. Elle s'introduit dans un domaine sans laisser la moindre chance de soumissionner à l'entreprise privée. Car quand l'entreprise privée a vent d'un projet de construction quelconque, elle demande au gouvernement l'autorisation de soumissionner, prétendant pouvoir le faire à moins cher que lui. Ce à quoi le gouvernement répond que sa soumission ne l'intéresse pas, qu'il est capable de faire le travail à moins cher, d'obtenir de l'argent à meilleur marché et qu'elle ne dispose pas des capitaux en sa possession pour l'exécution du projet en question. A quoi s'ajoutent d'autres excuses nébuleuses et sans fondement.

J'aimerais parler un instant du rapport Carr sur l'avenir économique du Yukon. Traitant de l'alimentation en énergie, la principale recommandation de ce rapport était l'étatisation des moyens de production et de distribution